

Cabasse sollicite l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Plouzané, le 27 février 2026 - 18h00 - **Cabasse (Euronext Growth® Paris – FR001400DIY6 – ALCAB)**, société française d'audio haute-fidélité de luxe (la « Société »), annonce avoir procédé ce jour au dépôt d'une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de commerce de Montpellier et a sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Les instances représentatives du personnel en ont été préalablement informées le jeudi 26 février 2026.

Cette démarche intervient dans un contexte de dégradation marquée de l'activité de Cabasse, affectée par des difficultés d'approvisionnement la part de certains des principaux fournisseurs et sous-traitants asiatiques. Au cours des dernières semaines, les tensions pesant sur la trésorerie de la Société ont conduit à un durcissement soudain et substantiel des conditions commerciales de règlement appliquées à la Société par ses fournisseurs (dont certains pouvant atteindre un règlement intégral à la commande pour des livraisons opérées 4 à 6 mois plus tard), ne permettant plus d'envisager la poursuite de la bonne marche des affaires. Face à ces nouvelles conditions, le contrat de financement par l'émission d'obligations convertibles en actions (OCA)¹, mis en œuvre en mars 2025, n'est plus suffisant pour permettre à la société de financer son activité.

Ces nouveaux éléments ne permettent plus d'aboutir à un rééchelonnement de la dette dans le cadre des discussions telles qu'elles avaient été menées depuis plusieurs mois avec les partenaires financiers, et rendent de ce fait les dettes bancaires exigibles.

Le Tribunal de commerce de Montpellier se prononcera prochainement sur cette demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Cabasse informera le marché de la décision du Tribunal. L'objectif de cette procédure est d'évaluer toutes les solutions permettant, dans les meilleures conditions, de pérenniser l'activité, maintenir l'emploi et apurer le passif, ainsi que d'engager un processus de recherche d'investisseurs dans le cadre d'un plan de redressement par voie de continuation ou d'un plan de cession.

Compte tenu de l'incertitude concernant l'issue des démarches entreprises par la Société, la suspension de la cotation des actions Cabasse sur le marché Euronext Growth® (code ISIN : FR001400DIY6), demandée dans l'attente de la publication du présent communiqué de presse, est maintenue jusqu'à nouvel ordre.

¹ Lire le communiqué du 10 mars 2025

À PROPOS DE CABASSE

Créé par Georges Cabasse en 1950, Cabasse est un spécialiste français de l'acoustique qui conçoit et commercialise des solutions audio haute-fidélité (enceintes connectées et passives, amplificateurs, etc.) destinées aux passionnés de musique. Équipées des fameux haut-parleurs coaxiaux, ces solutions audio de luxe permettent une restitution du son et de la musique sans égal.

Aboutissement de plus de 70 années d'innovation et d'ingénierie acoustique, Cabasse a lancé depuis 2018 la gamme THE PEARL, véritable collection d'enceintes actives connectées haute-résolution la plus complète du marché mondial du *Luxury Home Audio*.

Les actions Cabasse sont cotées sur Euronext Growth® à Paris sous le code ISIN FR001400DIY6 et le code mnémonique ALCAB.

Plus d'informations sur [Cabasse.com](https://www.cabasse.com).

CABASSE
Alain Molinié
Président-Directeur général

ACTUS
Relations investisseurs
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 90
cabasse@actus.fr

ACTUS
Relations presse
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 74
adugast@actus.fr